

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2023

PROCES-VERBAL N°1018

DE LA SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

La séance s'ouvre à 10 heures 50 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Laurence Boularan, Sonia Brau, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stéfanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Philippe Benassaya (pouvoir à Sonia Brau), Nicole Bristol (pouvoir à Julien Chambon), Anne Capiaux (pouvoir à Nicolas Dainville), Pierre Fond (pouvoir à Pierre Bédier), Arnaud Péricard (pouvoir à Gwendoline Desforges), Laurent Richard (pouvoir à Richard Delepierre)

Le quorum de vote est atteint.

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental.....	7
Adoption du procès-verbal n° 1017 de la séance du Conseil départemental du 17 novembre 2023	7
2023-CD-1-7764 Politique D04 Moyens financiers - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.....	7
2023-CD-1-7765 Politique D04 Moyens financiers - Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier au 1er janvier 2024.....	7
2023-CD-1-7835 Politique D04 Moyens financiers - Fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature comptable M57	8
2023-CD-5-7768 Politique A04 Patrimoine naturel - Fixation de la répartition de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2024.....	8
2023-CD-1-7691 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget principal et établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine et Maison Enfance Yvelines)	9
2023-CD-5-7684 Politique A01 Attractivité économique – Rapport annuel 2022 des mandataires sociaux de la SEM Yvelines Développement	16
2023-CD-3-7778 Politique A05 Patrimoine culturel - Prêt de dix-sept oeuvres d'art au Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Lô, au Musée de Pont-Aven et aux Franciscaines de Deauville Musée départemental Maurice Denis	16
2023-CD-1-7695 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget principal - clôture des AP et AE	17
2023-CD-1-7692 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Musée Maurice Denis.....	17
2023-CD-1-7693 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Régie Parking de l'Avenue de Saint-Cloud	17
2023-CD-1-7694 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Régie Panneaux photovoltaïques	18
2023-CD-5-7784 Politique A01 Attractivité économique - AFDEY - Arrêt des comptes et approbation de l'activité 2022	18

2023-CD-1-7826 Politique B04 Incendie et secours - Avenant n°3 convention pluriannuelle 2022-2024 Service départemental d'incendie des Yvelines (SDIS) (F : 76 575 000 euros / I : 5 000 000 euros).....	19
2023-CD-2-7791 Politique A03 Mobilité durable - Création d'un diffuseur entre la RD 57 et l'A86 à Vélizy-Villacoublay - Avenant 1 au protocole cadre de partenariat et réévaluation de l'opération (8 576 500 euros).....	21
2023-CD-2-7752 Politique A03 Mobilité durable - Diffuseur A86 x RD57 à Vélizy-Villacoublay - Engagement pris par le Département suite à la convention interservices.....	22
2023-CD-2-7737 Politique A03 Mobilité durable - Amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental. Programme 2023 (2 200 000 euros).....	22
2023-CD-5-7785 Politique A03 Mobilité durable - Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale et d'un Bail Emphytéotique pour la mise en œuvre de la compensation environnementale induite par le projet de liaison RD30-RD190	23
2023-CD-3-7840 Politique C02 Education et formation - Révision de la tarification du service de restauration des collèges publics	23
2023-CD-2-7809 Politique C02 Education et formation - Lancement des études et de l'appel public à candidature pour un premier marché de rénovation énergétique de 4 collèges pour un montant de 3 millions d'euros.....	24
2023-CD-4-7741 Politique B02 Autonomie - Politique Autonomie établissements personnes âgées : Subvention d'investissement pour des travaux de reconstruction d'un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Ablis (SI: 4 000 000 euros).....	25
2023-CD-4-7742 Politique B02 Autonomie - Politique Autonomie établissements personnes âgées : Subvention d'investissement pour l'équipement des nouveaux locaux d'un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Ablis (SI : 888 680 euros).....	25
2023-CD-5-7763 Politique A02 Solidarité territoriale - INGENIERY : Adoption de la convention annuelle de partenariat 2024 (F : 900 000 euros).....	26
2023-CD-6-7800 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 3 contrats ruraux et 2 contrats ruraux Yvelines + pour les communes de Choisel, Condé-sur-Vesgre et Evécquemont (611 011 euros).....	26

2023-CD-5-7728 Politique A01 Attractivité économique - Politique agricole et alimentaire.....	27
2023-CD-5-7729 Politique A01 Attractivité économique - Dispositifs Leader et Chambre d'Agriculture Ile-de-France	28
2023-CD-5-7787 Politique A01 Attractivité économique - Dispositifs agricoles FEADER (I: 148 664,94 euros).....	29
2023-CD-4-7792 Politique C01 Protection de l'enfance - Renouvellement de la convention CHV/CD78 fixant les modalités de financement de l'équipe de soins IPEA (450 000 euros)	29
2023-CD-4-7793 Politique C01 Protection de l'enfance - Convention relative au remboursement du CD92 au CD78 pour les dépenses IPEA 2023	30
2023-CD-5-7806 Politique A01 Attractivité économique - Contingent : adoption des conventions de réservation avec Les Résidences Yvelines Essonne.....	30
2023-CD-5-7803 Politique A01 Attractivité économique - Politique de la Ville : Adoption de la convention de la Gestion Urbaine de Proximité et de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise.....	31
2023-CD-2-7751 Politique A03 Mobilité durable - Convention de coopération entre le Département des Yvelines, le Département de l'Essonne et Ile-de-France - Mobilités pour le déploiement d'un service de lignes de covoiturage vers le plateau de Saclay (150 000 euros)	31
2023-CD-4-7814 Politique A02 Solidarité territoriale - Convention entre le CD78, SYN et l'UVSQ relative au déploiement d'un dispositif de téléconsultation médicale dans le cadre du projet Télémédecine.....	32
2023-CD-4-7799 Politique A02 Solidarité territoriale - Engagement de la démarche d'adhésion du département des Yvelines au GIP SESAN pour l'utilisation d'une plateforme de téléconsultation dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat et l'ARS.....	32
2023-CD-5-7777 Politique A01 Attractivité économique - Augmentation de capital de la SAS Thoiry Bioénergie (320 000 euros).....	33
2023-CD-4-7727 Politique A02 Solidarité territoriale - Renouvellement et modification du dispositif départemental d'aide au financement de l'accueil-secrétariat-assistanat médical dans les maisons de santé et structures bénéficiant d'une cabine de téléconsultation	33

2023-CD-5-7804	Politique A01 Attractivité économique - Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE) : convention d'objectifs avec la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires....	34
2023-CD-5-7805	Politique A01 Attractivité économique - Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE) : avenant de prolongation à la convention-cadre de financement 2024.....	35
2023-CD-4-7830	Politique A02 Solidarité territoriale - Territoire d'Action départementale Boucle de Seine - Appel à projets 2024 politique de la ville ...	36
2023-CD-3-7789	Politique C02 Education et formation - Dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges publics (31 109 euros).	36
2023-CD-4-7790	Politique C03 Loisirs et mobilité des jeunes - Convention de partenariat entre le Département et le CROUS - Modalités de financement dans le cadre du dispositif d'un euro par repas au bénéfice des étudiants.....	37
2023-CD-1-7827	Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant 2023-1 à la convention de partenariat 2023-1 avec YCID pour la mise en oeuvre des orientations de la politique "Yvelines, Partenaires du Développement"	37
2023-CD-1-7828	Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-2 avec YCID (Mise en place d'un Fonds "Reconstruction Maroc" - 100 000 euros en investissement)	38
2023-CD-1-7829	Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant et convention 2023 relatifs au programme exceptionnel d'aide à la mécanisation des services de collecte des déchets en Afrique (15 000 euros en fonctionnement)	38
2023-CD-1-7842	Politique D04 Moyens financiers - Octroi d'une subvention à la Fondation Charles de Gaulle (20 000 euros)	39
2023-CD-4-7807	Politique C01 Protection de l'enfance - Subvention à l'Association d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance dans les Yvelines (ADEPAPE 78) (10 000 euros)	40
2023-CD-4-7700	Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Résiliation de la convention avec l'association « Panorama - Cuisine mode d'emploi(s) ».....	40

2023-CD-4-7795 Politique A02 Solidarité territoriale - Retrait de l'adhésion du Département à l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ)	41
2023-CD-4-7841 Politique A02 Solidarité territoriale - Retrait de l'adhésion du Département des Yvelines à l'Observatoire national du développement et de l'action sociale (ODAS)	41
2023-CD-5-7774 Politique A04 Patrimoine naturel - Retrait du syndicat mixte COBAHMA (syndicat porteur du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin de la Mauldre)	41
2023-CD-1-7831 Politique D04 Moyens financiers - Recettes Fonds Vert et DRIAET	42
2023-CD-1-7832 Politique D04 Moyens financiers - Adhésion du Conseil départemental des Yvelines à l'Agence France Locale - Société Territoriale	43
2023-CD-1-7726 Politique B03 Insertion - Attribution de 2 bourses dans le cadre d'une mobilité ERASMUS+ (3 000 euros)	43
2023-CD-1-7812 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Mise en réforme de biens mobiliers du Département	44

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental :

Le PRÉSIDENT – Nous vous communiquons quatre documents

- Une convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de la Préfecture des Yvelines ;
- Une convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du GCSMS AVENY'R ;
- Un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires du Département des Yvelines auprès de la SEM patrimoniale Yvelines Développement ;
- Une convention de mise à disposition d'un collaborateur du Département auprès de la mairie de Noyant-Villages.

Adoption du procès-verbal n° 1017 de la séance du Conseil départemental du 17 novembre 2023

Le procès-verbal n°1017 de la séance du 17 novembre 2023 est adopté.

2023-CD-1-7764 Politique D04 Moyens financiers - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – La nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 appliquée au 1^{er} janvier 2024 touche notamment les sujets des immobilisations au *pro rata temporis*, des provisions et dépréciations, de gestion pluriannuelle, de fongibilité des crédits, ce qui permettra une plus grande souplesse de gestion... Elle prévoit également une légère modification sur le régime des dépenses imprévues notamment en fonctionnement. Cette modification, qui a été passée dans toutes les communes et E.P.C.I., est soumise aujourd'hui à délibération devant l'Assemblée départementale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7764 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7765 Politique D04 Moyens financiers - Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier au 1er janvier 2024

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Le Conseil départemental doit adopter un nouveau règlement budgétaire et financier qui reprend les éléments réglementaires prévus dans la nouvelle nomenclature M57 portant sur la fongibilité des crédits, la gestion des dépenses imprévues, le traitement des provisions et dépréciations, le *pro rata temporis*, et les subventions versées.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7765 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7835 Politique D04 Moyens financiers - Fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature comptable M57

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – Cette délibération se focalise sur la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7835 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7768 Politique A04 Patrimoine naturel - Fixation de la répartition de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2024

Le PRÉSIDENT, *Rapporteur* – La taxe d'aménagement est fléchée et permet de subventionner le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.). Dans le cadre des contacts de l'A.D.I.F., nous avons rencontré Christophe Béchu à qui nous avons fait part de notre demande d'autorisation d'augmenter le taux de cette taxe d'aménagement et de pouvoir affecter le produit à d'autres postes que ceux pour quoi il est aujourd'hui contraint (C.A.U.E. et E.N.S.). Augmenter cette taxe et en permettre l'usage pour financer la transition environnementale et climatique nous a semblé en effet de bonne politique. Je ne sais pas si nous serons entendus.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Dans le même temps où nous fixons ce taux, nous sommes saisis d'une demande d'amendement liée à la situation de trésorerie du C.A.U.E. Ce dernier souhaite en effet passer d'un système dans lequel il est subventionné deux fois par an (mi-année et fin d'année) à un système dans lequel il recevrait 40 % de la subvention en janvier, 30 % en avril et 30 % en septembre ce qui lui permettrait de mieux répondre à ses besoins de flux de trésorerie.

Je vous propose donc de voter dans un premier temps l'amendement.

Patrick STÉFANINI – La situation de trésorerie du C.A.U.E. est compliquée, car cet organisme a perdu de vue le fait que le Conseil départemental était son principal

financier, certes par une taxe affectée. Cela nous a conduit à prendre certaines décisions de gestion et à licencier la Directrice générale qui s'était désintéressée de la mise en œuvre de la convention signée entre le Conseil départemental et le C.A.U.E. et n'avait quasiment obtenu aucun résultat dans cette mise en œuvre. Il est nécessaire de modifier le rythme de versement de la taxe affectée.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Je vous remercie d'avoir proposé cet amendement, car le C.A.U.E. mène une mission d'expertise très importante auprès des collectivités et communes de moyennes et grandes tailles. Il est nécessaire de l'accompagner dans cette période délicate. Cet établissement peut bien accompagner nos politiques d'aménagement et d'architecture.

L'amendement à la délibération 5-7768 est adopté à l'unanimité des votants.

La délibération 5-7768 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7691 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget principal et établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine et Maison Enfance Yvelines)

Le PRÉSIDENT, ~~Rapporteur~~ – Avant de laisser la parole au Rapporteur, je souhaite intervenir et essayer de faire passer quelques messages à destination des Yvelinois. La situation budgétaire du Conseil départemental est terriblement difficile, comme celle de tous les départements dans lesquels les D.M.T.O. tiennent une place importante. Outre le fait qu'ils sont notre seule fiscalité, ces D.M.T.O. représentent plus de 40 % de nos ressources. Lorsqu'ils baissent à minima de 30 % comme c'est aujourd'hui le cas, nous constatons une baisse plus que substantielle de nos recettes et nous sommes confrontés comme toutes les institutions à une grande rigidité de nos dépenses qui n'en empêche pas la dynamique (les Yvelines sont LE département des prestations sociales, qui augmentent en période de crise). De nombreux départements ont reporté le vote de leur budget qui n'était pas à l'équilibre, mais nous avons choisi de voter ce budget à la date habituelle, tout en sachant que nos hypothèses peuvent être rapidement contrariées, ce qui nous amènera à procéder tout au long de l'année à un pilotage très serré via des décisions modificatives dès lors qu'elles s'avèreront nécessaires. L'incertitude d'aujourd'hui étant probablement celle de demain, le report du vote ne nous a pas paru être de bonne politique.

La fiscalité telle qu'elle est conçue aujourd'hui est absurde : l'Etat et la Région ne nous ont laissé comme seule fiscalité qu'un seul impôt, dont nous ne fixons pas le taux. Par ailleurs, l'Etat ne verse pas au Conseil départemental les compensations qu'il lui doit sur ses dépenses sociales et continue à lui imposer des dépenses, la pire étant celle relative aux mineurs non accompagnés (M.N.A.). Nous devons prendre en janvier 2024 une délibération sur les M.N.A., car les dépenses sont explosives et exponentielles : elles représentent 20 millions d'euros supplémentaires en 2024 et

pourraient aller jusqu'à 40 millions d'euros dans un an. Ce sujet est dramatique : d'abord pour des questions humanitaires et ensuite pour des questions financières. L'explosion du coût des M.N.A. peut entraîner celle de tout le système d'A.S.E. Nous devons donc faire des choix afin de protéger l'A.S.E. qui est un socle solide, issu d'une réforme qui a trois quarts de siècle. Ce grand progrès social est aujourd'hui menacé par ce système absurde et dangereux des M.N.A.

Le diagnostic de notre situation budgétaire passe par les questions nationales et aussi par les questions départementales. C'est notre ambition politique qui a créé notre difficulté budgétaire, car nous nous sommes engagés à faire le meilleur pour les Yvelinois, à investir dans le secteur de l'Éducation nationale... aucun autre Département n'y investit autant que les Yvelines. En faisant venir l'Ecole des Mines sur le plateau de Satory, nous fournissons un effort budgétaire considérable qui bénéficie à l'attractivité de toutes les Yvelines. Nous reconstituons une politique forte dans les Yvelines afin de préserver la qualité de la recherche yvelinoise publique et privée. Nous avons également beaucoup investi dans les mobilités : l'arrivée du RER Eole dans les Yvelines était indispensable, tout comme le développement du Tram 13. Le bouclage de la ligne 18 par le Nord est une ambition politique que nous nous devons de porter et que nous devons continuer à porter. Notre gestion parcimonieuse nous a permis d'investir... peut-être avons-nous considéré qu'il était intéressant de faire de belles choses lorsque nous en avons les moyens ? Nous avons construit de beaux collèges, aménagé de belles routes et déviations... Nous avons toujours eu le choix de l'excellence qui reposait sur une bonne gestion. Il nous faut aujourd'hui revenir sur des choix plus utilitaristes et sans doute moins qualitatifs, sans pour autant rendre notre département moins agréable à vivre, mais en équilibrant l'efficacité et l'esthétisme. Par souci d'efficacité, nous avons également beaucoup innové et nous continuons à le faire. L'A.S.E. consiste à nourrir, loger et habiller des enfants, mais ne s'occupe plus d'eux après 18 ans. Tout le travail que nous faisons consiste à passer d'une vision quantitative à une vision qualitative, et nous devons le poursuivre. Dans ce contexte de contraintes nationales très fortes, nous devons revisiter nos contraintes départementales, en conservant une politique ambitieuse et innovante tout en en faisant une politique moins onéreuse. Cela est plus simple à dire qu'à faire ! Les Yvelines sont le Département qui dépense le moins en fonctionnement, mais cela nous a amenés à être très généreux sur les investissements, investissements sur lesquels nous serons désormais obligés de nous modérer.

Une fois ce diagnostic fixé, les perspectives de retour à l'équilibre sont longues et incertaines. Longues, car la mécanique des baisses de D.M.T.O. n'a jamais été aussi vertigineuse. Elles descendent vite, mais leur remontée sera plus longue. Nous ne devons pas imaginer que parce que les taux d'intérêt semblent atteindre un plafond, ils s'infléchiront dès 2024 et le marché de l'immobilier reprendra dès 2025. Nous ne retrouverons pas en 2025 les ressources dont nous disposions en 2022. A la crise de

la demande s'ajoute la crise de l'offre, liée au fait que les constructions sont insuffisantes. Il est peu probable qu'il y ait beaucoup de constructions avant les élections municipales de 2026, compte tenu de l'allergie de nos concitoyens aux constructions neuves. Il faut ajouter à cela toute la crise environnementale, avec les nouvelles normes de location et la nécessité d'investir dans la rénovation thermique qui vont créer une tension sur le marché. La vente et la location de biens sans en avoir fait la rénovation ne sera plus possible, à moins de les vendre très peu chers. Cela n'arrangera pas les affaires du Conseil départemental, car les D.M.T.O. sont calculées sur le prix de vente. Le Conseil départemental a donc intérêt à ce que les rénovations soient faites et que les biens soient vendus à un prix plus élevé. Le retour à des D.M.T.O. plus élevés sera donc plus long que leur baisse.

Conserverons-nous la totalité, voire le principe même, des D.M.T.O. ? Dans la réorganisation territoriale, la question organisationnelle est immédiatement suivie de la question fiscale. Quelles seront les ressources de ces collectivités ainsi réorganisées ? si nous conservons les D.M.T.O., je plaiderai pour que nous disposions par ailleurs d'une autre fiscalité.

Notre mission aujourd'hui est d'être « debout sur les freins ». Les systèmes aussi puissants que les Départements ont également une force d'inertie : nous sommes obligés de stopper beaucoup de choses, car même en le faisant, nous n'arrêterons pas tout, notamment les projets déjà dans les tuyaux. Que faire ? Nous ne devons pas engager de nouveaux projets, mais nous devons continuer les projets dans lesquels nous avons des cofinancements au risque de perdre de l'argent, nous ne devons pas accroître la dette. Le pilotage devra être très raide mais aussi très prudent. Il nous faudra aussi accepter de revoir certaines règles lorsque des urgences apparaîtront et seront incontournables. Je regrette profondément que l'on nous redemande de l'argent pour les J.O., mais cet événement est tellement exceptionnel que nous ne pouvons pas ne pas le faire. Nous essaierons de le faire à moins, en ayant une vision globale. Nous devons dépenser quelques centaines de milliers d'euros pour de la voirie pour l'épreuve de cyclisme sur route : cette dépense sera vaine, car il s'agit de démonter des aménagements qui seront remontés plus tard. Ces exceptions confirmeront la règle d'absence de financement de nouveaux projets, d'arrêt de certains projets et de maintien des financements dans le cas de co-financements ou lorsque les financements se rémunèrent eux-mêmes (versement de loyers...). Cela nous permettra d'accroître la dette sans que celle-ci ne devienne incontrôlable.

A moyen et long terme, nous aurons à modifier notre organisation territoriale, qui telle que nous l'avons voulue est coûteuse. Il nous faudra rechercher des économies et nous devons changer nos mentalités d'investissement. En conséquence, notre budget fixe un cap volontariste, qu'il nous faudra tenir tout au long de l'année 2024, année charnière avant la maîtrise de l'inflation, le basculement des taux et l'amélioration de l'économie. Ce budget nécessitera des adaptations tout au long de

l'année et nous nous réunirons autant que nécessaire pour prendre les décisions modificatives budgétaires qui s'imposent. Si l'année 2024 s'annonce comme une année de pilotage serrée, les années suivantes seront des années d'effort où il nous faudra nous réinventer dans notre organisation et nos objectifs. C'est ainsi que nous maintiendrons notre ambition de faire des Yvelines un département dans lequel les Yvelinois veulent rester et dans lequel celles et ceux qui ne sont pas yvelinois veulent venir.

Je laisse la parole au rapporteur.

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – La chute des D.M.T.O est estimée à - 170 millions d'euros en 2024 (- 150 millions d'euros en 2023). Depuis 3 ans, l'inflation a un impact de 86 millions d'euros sur le budget du Département, notamment sur des dépenses contraintes qui représentent 87 % de notre budget de fonctionnement. S'y ajoutent la contraction de la D.G.F. qui date de 2014, un accroissement répété des dépenses d'A.I.S., avec un reste à charge de 183 millions d'euros en 2024, la poursuite du versement de la péréquation (les Yvelines sont le 3^{ème} contributeur national). L'ensemble de ces éléments illustre l'effet de ciseaux souvent évoqué.

Les recettes 2024 sont impactées par la chute des D.M.T.O. de 170 millions d'euros, mais surtout par le fait qu'aujourd'hui, 72 % des recettes proviennent de l'État. Près de 85 % de nos recettes sont sensibles aux évolutions macroéconomiques, avec d'un côté la T.V.A. et de l'autre le marché de l'immobilier. Il nous reste en tout et pour tout 1 % de nos recettes sur lesquelles nous possédons un levier fiscal. C'est une forme de nationalisation, qui ne dit pas son nom, des collectivités territoriales et notamment des Départements. Nous devenons une entité déconcentrée de l'État en attente des chiffres envoyés par Bercy. En 2014, nous avons eu la possibilité d'insuffler une dynamique de taux, ce que nous ne pourrons pas faire cette année.

Le budget 2024 est marqué par des efforts de gestion dans la ligne de la fin du budget 2023. Nous subissons les impacts de l'inflation cumulée pour 86 millions d'euros :

- La masse salariale, la revalorisation du point d'indice, le Ségur et le C.I.A. l'inflation (+16 millions d'euros) ;
- La revalorisation des A.I.S. (+ 25 millions d'euros) ;
- Le secteur médico-social Ségur (+ 23 millions d'euros) ;
- L'envolée des prix de l'énergie (+ 14 millions d'euros) ;
- Le S.D.I.S. (+ 4 millions d'euros) ;
- C'Midy (+ 3 millions d'euros).

Ces dépenses sont contraintes et nous n'avons pas la possibilité de les réduire, car il s'agit d'engagements quasiment régaliens que doit assumer le Conseil départemental.

Nous construisons un budget de rigueur pour maintenir le modèle économique yvelinois. Il est fondamental pour le Département des Yvelines de restaurer son épargne brute à 140 millions d'euros pour affirmer sa crédibilité vis-à-vis de ses partenaires financiers. Notre épargne brute hors dette est de 87 millions d'euros, le taux d'autofinancement des investissements est maintenu à 54 %, soit un emprunt réel de 160 millions d'euros en 2024 pour un encours de dette de 776 millions d'euros a priori en trajectoire d'atterrissage fin 2024, ce qui nous permet de rester en deçà de la moyenne nationale 2022.

Le budget 2024 est donc proposé à 1,781 milliard d'euros, avec :

- 1,338 milliard d'euros en fonctionnement : RSA + 3 % (contraint) ; C'MIDY + 3% (contraint) ; IDF Mobilités + 2% (contraint) ; Culture - 30% ; Entretien des bâtiments - 27% ; Voirie - 18% ; Collèges (D.G.F.) - 16% ; Moyens généraux - 14% ; Fluides et maintenance - 13% ; Enfance - 6% ; Autonomie - 2% -,
- 350 millions d'euros d'investissement.

Cela nous permet de maintenir les actions prioritaires, avec 196 millions d'euros dédiés à l'attractivité territoriale, 71 millions d'euros à la gestion de l'institution, 97 millions d'euros à l'enfance et la jeunesse et 39 millions d'euros à la solidarité et aux services aux usagers. Le Conseil départemental reste en 2024 un intervenant et un acteur majeur sur le territoire yvelinois, en support des grandes politiques d'aménagement, des E.P.C.I. et des communes.

En résumé, les dépenses sont alignées avec les priorités :

Pour un territoire attractif et la réduction des inégalités :

- Transport en commun (Eole et Tram) 39 millions d'euros ;
- Soutien à l'offre de santé : 5 millions d'euros ;
- Enseignement supérieur : 41 millions d'euros ;
- Partenariats dans le cadre des J.O. : 3 millions d'euros.

Pour accompagner et protéger la jeunesse :

- P.P.I. Collèges : 56 millions d'euros ;
- Plan numérique pour l'enseignement : 15 millions d'euros ;
- Mise en place des circuits courts via C'Midy ;

- Evolution du dispositif Pass+ (3 M€) en ciblant les collégiens avec un portefeuille revu et une offre étendue à la mobilité ;
- Montée en puissance de l'Institut du psycho-traumatisme de l'enfant (IPEA) et démarrage des villages d'enfants.

Pour une politique sociale innovante et soucieuse de l'usager :

- Le G.I.P. AutonomY' s'inscrit dans la stratégie du développement de l'aide à domicile des personnels âgées et handicapées ;
- Subvention d'investissements au sein des établissements afin de limiter nos frais de fonctionnement (21 millions d'euros) ;
- Financement du GIP ActivitY' et embauche de contrats P.E.C.

Pour le soutien au bloc local :

- Contrats Yvelines territoires, Contrats de développement Yvelines+, et proximité+ : 24 millions d'euros ;
- Rénovation urbaine (P.Y.A.R.U. et P.R.I.O.R. R.U. : 12 millions d'euros ;
- Mobilité durable 6 millions d'euros ;
- Autres actions de promotion sportives, culturelles ou en faveur du patrimoine (5 millions d'euros).

Pour le logement :

- Organisme Foncier Solidaire : 4 millions d'euros ;
- PRIOR DR, Yvelines Résidence, Ruralog'Y : 6 millions d'euros ;
- Soutien à la rénovation énergétique (3 millions d'euros).

Le Conseil départemental maintient une présence et un investissement extrêmement forts sur les grands blocs d'intervention.

En conclusion, que fait le Département avec 100 euros ? Il en consacre 22 à l'autonomie, 8 à l'aide aux communes, 14 à l'éducation et la jeunesse, 17 à l'insertion et l'aide sociale, 8 à la mobilité durable, 4 à l'attractivité économique, 12 à la protection de l'enfance, 6 au S.D.I.S., 2 à la culture, la nature et le sport et 7 euros à la gestion départementale. Globalement, 45 % sont dépensés pour la solidarité, 22 % pour l'attractivité territoriale et 26 % pour l'enfance et la jeunesse.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Olivier DE LA FAIRE – Pourquoi devons-nous encore participer à la péréquation alors que nous ne levons plus d'impôts et que nous recevons une dotation de l'État ?

Le PRÉSIDENT – Car c'est la loi ! De même, nous n'avions quasiment plus de D.G.F., car nous avons peu de dettes et peu de dépenses de fonctionnement. Nous avons désormais davantage de dettes et des difficultés, mais la D.G.F. n'augmente pas pour autant. Lorsque l'Etat a remplacé la taxe foncière par la T.V.A., il l'a fait une année où la T.V.A. flambait et a introduit dans la loi de finances un plafonnement du transfert de T.V.A. Nous n'avons donc même pas bénéficié d'un effet d'aubaine.

Cécile ZAMMIT-POPESCU – Il est question d'un Pass+ « reciblé sur les collégiens » : cela signifie-t-il qu'il sera arrêté en 2024 pour les lycées ? Aujourd'hui il intègre les lycéens et va jusqu'aux 18 ans du jeune, alors que le même dispositif existe au niveau de la Région pour les lycéens. Il me semblerait intelligent de l'arrêter en fin de 3^{ème}. L'Etat a également mis en place un 3^{ème} dispositif.

Le Directeur général des Services, Yves CABANA – Le Pass+ tel que vous l'avez créé s'adresse aux jeunes Yvelinois et pas à une catégorie d'entre eux. L'Etat, la Région et les Départements ont mis en place des Pass sans réellement chercher à se coordonner avec l'existant. La Région a inventé le dispositif Labaz qui ressemble à un Pass+ pour les lycéens. Il serait préférable d'avoir un Pass unique s'adressant aux jeunes. Cette décision de limiter le Pass+ aux collégiens est regrettable, mais nous allons nous concentrer sur ce public pour éviter des effets d'inégalité et un usage par certaines catégories et pas par d'autres.

Cécile DUMOULIN – Les Hauts-de-Seine ont-ils pris la même décision sur le Pass+, s'agissant d'un dispositif commun ?

Le Directeur général des Services, Yves CABANA – Les Hauts-de-Seine ont en effet pris la même décision. Il s'agit d'un dispositif interdépartemental, mais nous avons une certaine autonomie dans le choix de nos critères d'attribution. Le dispositif des Hauts-de-Seine était déjà plus restreint.

Olivier LEBRUN – L'Etat ne tient pas ses engagements : nous constatons un décalage entre ce que le Département paye en A.I.S. et ce que l'Etat lui rembourse au titre de ces A.I.S. Ce décalage s'établit cette année à 180 millions d'euros. La réforme de la fiscalité décidée par le gouvernement sur la suppression de la taxe d'habitation a transféré la taxe foncière des départements aux communes. En 2018, l'Etat bénéficiait de 98 % de la collecte de T.V.A., les 2 % restant étant consacrés aux dépenses sociales. Aujourd'hui, l'Etat ne bénéficie plus que de 49 %, le reste étant distribué aux collectivités locales (25 %) et aux dépenses sociales (25 %) afin de compenser les baisses d'impôts. Non seulement le Département connaît des difficultés financières, mais c'est également le cas pour l'Etat, de manière durable, afin d'assurer ses dépenses de fonctionnement.

Patrick STEFANINI – Certains projets ont fait l'objet d'une décision de principe et ont été initiés : je suppose que le Conseil départemental jouera sur leur calendrier de

réalisation. Une communication est-elle prévue afin d'expliquer ces décisions aux maires ?

Le PRÉSIDENT – Oui. Nous cessons tout nouveau projet et nous décalons certains projets déjà décidés. Je suppose que vous faites référence à un collège qui vous est cher... le projet relatif à ce collège, comme ceux de tous les collèges identifiés comme devant être construits, reconstruits ou rénovés, reste d'actualité, mais est simplement décalé dans le temps. Je ne peux pas vous dire jusqu'à quand, tant pour nos recettes que pour nos capacités à changer nos dépenses... Nous construisons aujourd'hui des collèges à plus de 40 millions d'euros... Nous allons travailler avec les services pour trouver des techniques constructives sans doute moins brillantes d'un point de vue architectural et urbanistique, mais qui répondent à la demande.

La délibération 1-7691 est adoptée à l'unanimité des votants.

***2023-CD-5-7684 Politique A01 Attractivité économique – Rapport annuel
2022 des mandataires sociaux de la SEM Yvelines Développement***

Éric DUMOULIN, *Rapporteur* – La S.E.M. Yvelines Développement est présente dans un certain nombre d'activités (industries, logistiques, filières d'excellences...) et intervient dans des projets de rénovation, restructuration et requalification de sites complexes. En 2022, la S.E.M. L'acquisition du P.L.P. de Poissy par la S.C.I. SOGARIS Yvelines Développement (23,5 millions d'euros) et l'acquisition en V.E.F.A. du Chai de Davron par la S.A.S. Yvelines Immobilier, pour 900 000 euros. En 2023, plusieurs projets-phares ont été menés dont le projet IX-Campus à Saint-Germain-en-Laye. D'autres projets tels que Selmer, Stellantis, la Légumerie des Mureaux et la Z.A.C. Les profils sont à l'étude.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7684 est adoptée à l'unanimité des votants.

Eric DUMOULIN quitte la séance.

***2023-CD-3-7778 Politique A05 Patrimoine culturel - Prêt de dix-sept œuvres
d'art au Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Lô, au Musée de Pont-Aven et
aux Franciscaines de Deauville Musée départemental Maurice Denis***

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – Il s'agit d'un prêt de 6 œuvres au Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Lô, 9 œuvres au musée de Pont-Aven et 2 œuvres aux Franciscaines de Deauville. Ce rapport a une incidence financière, car le prêt du tableau de Maurice Denis « Mme Ranson au chat » nécessite un nouveau cadre, qui sera pris en charge par le musée de Pont-Aven à hauteur de 800 euros et par le musée Maurice Denis à hauteur de 500 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7778 est adoptée à l'unanimité des votants.

Joséphine KOLLMANNSBERGER quitte la séance.

2023-CD-1-7695 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget principal - clôture des AP et AE

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – Nous vous invitons à examiner les modifications et la clôtures des A.P. et des A.E. détaillés dans le budget principal pour le vote du Budget primitif 2024.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7695 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7692 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Musée Maurice Denis

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* – Les informations relatives au Musée Maurice Denis, budget annexe du budget principal, sont détaillées dans le rapport du budget principal concernant le vote du budget primitif 2024. Le budget primitif 2024 du musée Maurice Denis est proposé à 1 669 550 euros en fonctionnement et 58 000 euros en investissements.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7692 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7693 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Régie Parking de l'Avenue de Saint-Cloud

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* – Ce budget annexe concerne le parking de l'avenue de Saint-Cloud, et propose en fonctionnement 887 300 euros et en investissement 565 950 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7693 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7694 Politique D04 Moyens financiers - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Régie Panneaux photovoltaïques

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – Il s'agit du budget annexe des panneaux photovoltaïques, pour lesquels le budget proposé en 2024 est de 16 000 euros en fonctionnement et 10 197 euros en investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7694 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7784 Politique A01 Attractivité économique - AFDEY - Arrêt des comptes et approbation de l'activité 2022

Fabienne DEVÈZE, *Rapporteur* – Le présent rapport vous propose d'approuver l'arrêt des comptes et le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2022 au titre de l'A.F.D.E.Y., qui met en œuvre la politique d'action foncière du Département, destinée à assurer l'anticipation et la maîtrise foncière des sites à enjeux de son territoire. L'engagement financier total s'élève à ce jour à 442,6 millions d'euros pour le Département.

Les acquisitions réalisées en 2022 sur le fonds A.F.D.E.Y. représentent un montant total de 67,2 millions d'euros et ont porté notamment sur :

- L'acquisition de l'ancien site Stellantis et Iveco à Trappes pour 43,4 millions d'euros ;
- L'acquisition de parcelles dans le domaine de la Borde à Montesson pour 7,2 millions d'euros ;
- L'acquisition d'un ensemble immobilier dont une légumerie dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Profils aux Mureaux pour 4,45 millions d'euros ;
- L'acquisition d'un ensemble immobilier dit « BowlCenter » à Orgeval au titre de la convention d'intervention foncière sur le secteur pour 9.4 millions d'euros ainsi que de diverses parcelles au prix de 1,7 million d'euros ;
- L'acquisition de plusieurs parcelles au titre de la convention d'intervention foncière dite « Boucle de Chanteloup » pour un montant de 2 660 euros ;
- La poursuite des acquisitions au titre de la convention quartiers de gares EOLE pour 900 000 euros (dans le périmètre Mantes-Station).

Les cessions réalisées en 2022 sur le fonds A.F.D.E.Y. représentent un montant total de 1,7 million d'euros, pour la cession du P.L.P. sur la commune de Poissy au profit de la S.E.M. Yvelines Développement. Le stock de promesses de ventes représente un montant de 36,3 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Le Conseil départemental n'abondera plus ce système, qui s'autofinance dorénavant.

La délibération 5-7784 est adoptée à l'unanimité des votants.

Karl OLIVE – Je vous remercie au nom de la ville de Poissy et du canton. Je salue le soutien indéfectible du Conseil départemental depuis plus de 10 ans au projet Stellantis, qui a conduit la veille à l'inauguration du Campus Green sur plus 60 000 m², qui permettra à l'entreprise d'accueillir 8 000 salariés supplémentaires sur le site de Poissy.

Le PRÉSIDENT – Nous avons en effet assisté à la pose du 800^{ème} pilier de ce centre Stellantis. Ce groupe aura 4 centres mondiaux (France, puis Italie, Allemagne et États-Unis). Pour les Yvelines et la Vallée de Seine, il s'agit d'une excellente nouvelle. Toutefois, un R.E.R. et un T13 ne suffiront pas et les besoins routiers sont importants et notamment un pont. Nous ne le faisons pas pour le plaisir, car sa non-réalisation représenterait 200 millions d'économie. Ce pont et les infrastructures routières sont absolument indispensables. On ne peut faire de développement avec des égoïsmes inacceptables. Nous ne pourrons pas sortir de la crise sociale et environnementale par la décroissance, mais par le développement. La mentalité de refus du progrès est invraisemblable, car il permet de régler des problèmes qu'il a apporté, ce que ne peut pas faire la décroissance.

Les trois piliers de la qualité de vie yvelinoise sont l'éducation, le logement/l'urbanisme et les mobilités. Dans un département de grande couronne, on ne peut pas remplacer la voiture par du transport en commun, même si on peut développer ce dernier et accroître sa part. Il ne faut pas voir la voiture comme une ennemie. Or les 8 000 personnes qui viennent travailler à Poissy fabriquent des voitures ! Cette économie est interdépendante et appelle bon sens et lucidité.

2023-CD-1-7826 Politique B04 Incendie et secours - Avenant n°3 convention pluriannuelle 2022-2024 Service départemental d'incendie des Yvelines (SDIS) (F : 76 575 000 euros / I : 5 000 000 euros)

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale la réévaluation des montants de la contribution financière du Département au profit du S.D.I.S. des Yvelines pour l'année 2024, dans le cadre d'un troisième avenant à la convention triennale 2022-2024. En 2023, le Département a contribué à hauteur de 56 % du financement du S.D.I.S. en fonctionnement, les communes et E.P.C.I. représentant 41 % des recettes. En

investissement, la contribution du Département devrait représenter environ la moitié des recettes du S.D.I.S.

Nous tenons à souligner la grande bravoure dont on fait preuve les agents du S.D.I.S. en allant prêter main forte à l'étranger tout au long de l'année lorsque les catastrophes naturelles sont survenues et nous tenons aussi à vous rappeler que nos soldats du feu vont être particulièrement mobilisés l'an prochain par la tenue des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Pour 2024, un partenariat opérationnel entre le Département et le S.D.I.S. est prévu, articulé autour d'un triple objectif :

- Aider à réduire le nombre d'appels entrants, soit en structurant des filières de prises en charge locales ne mobilisant pas les capacités du SDIS, soit en agissant sur le besoin d'appels en tant que tels ;
- Imaginer des solutions de réponse à moindre coût, soit en adaptant les modalités de sortie, dans le respect de la réglementation, soit en travaillant sur des solutions de décharge des usagers afin de réduire les durées d'intervention ;
- Participer à la recherche de financements tiers, qu'il s'agisse de participation aux frais d'interventions, ou d'appels à projets publics régionaux, nationaux ou européens.

Ainsi, compte tenu des efforts déjà consentis en 2023 et du partenariat opérationnel envisagé, il est proposé au Conseil Départemental d'attribuer une contribution totale de 81,575 millions d'euros pour 2024, dont 76,575 millions d'euros en fonctionnement, au même niveau qu'en 2023, et 5 millions d'euros en investissement, soit un retour au niveau d'investissement de 2022.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Suzanne JAUNET – Je vous remercie, car il est important de conserver les mêmes sommes qu'en 2023. Les communes qui participent à 50 % du budget du S.D.I.S. ont été augmentées de 3,9 %. Compte tenu des finances des communes, le Conseil d'administration du S.D.I.S. est resté à ce pourcentage. J'ai essayé de travailler chaque ligne du budget du S.D.I.S. et nous avons dû écorner notre participation à l'Union départementale (la partie sociale du S.D.I.S.), aux clubs sportifs, à l'œuvre des pupilles (plus de 1 500 orphelins suivis jusqu'à la fin de leurs études). Nous avons également diminué les indemnités des élus, car de nombreuses réunions se passent aujourd'hui en visioconférence. Mises bout à bout, ces économies ne peuvent financer qu'un seul train de pneus pour un camion ! Nous avons attaqué sérieusement le sujet du logement. Je salue le travail considérable de Laurence Boularan en tant que présidente de la Commission du Logement du S.D.I.S., travail que mes

prédécesseurs auraient dû entamer plus tôt. Le logement représente un coût énorme pour le S.D.I.S. et indirectement pour les communes et le Département.

Je souhaite également rappeler toutes les nouvelles dépenses portées par le S.D.I.S. depuis quelques années en matière de sécurité : les pompiers sortent avec des caméras et portent des gilets pare-lames (ils sont souvent attaqués), les centres ont été sécurisés contre des intrusions, les S.D.I.S financent leurs concours à la place de l'État (mutualisés avec deux autres Départements). Je ne parlerai pas du point d'indice... Les émeutes ont coûté 250 000 euros à cause des rappels de personnels sur le terrain.

Nous avons la chance d'avoir encore deux-tiers de sapeurs-pompiers volontaires : ils assurent 50 % des interventions mais représentent 15 % de la masse salariale. Aujourd'hui, beaucoup de femmes se présentent pour devenir sapeurs-pompiers volontaires. Nous ne pouvons pas les accueillir dans la totalité de nos casernes. Le Conseil d'administration a également évoqué le sujet complexe de l'interdiction des vacances pendant la période des épreuves des J.O.

Mes chers collègues, vous savez que le S.D.I.S. rayonne à l'international et aussi dans le Nord, lorsqu'ils sont allés aidés nos concitoyens au moment des inondations. Je vous adresse une prière : dites aux sapeurs-pompiers qu'ils font du bon travail, mais ne leur dites pas qu'ils « coûtent trop chers », ce qui est injuste et blessant.

La délibération 5-7826 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – J'ai déjà entendu ce raisonnement relatif aux coûts sur la santé, et il a fait exploser le système de santé. Mon souhait est que le système des sapeurs-pompiers ne meurt pas dans 10 ans. Seule la rigueur budgétaire le permettra. J'ai entendu que les tentatives d'économie représentent un train de pneus. Cela signifie que le S.D.I.S. doit changer ses paradigmes budgétaires, comme le fait le Département, accepter les propositions faites par le Conseil départemental sur l'aide au brancardage... Il faut pouvoir changer les règles quand on peut le faire.

Suzanne JAUNET – Le logement est un vrai sujet, très coûteux aujourd'hui. Nous sommes prêts avec le directeur du S.D.I.S. et son Comité de direction à revoir globalement la copie. Le discours des élus n'en reste pas moins important.

Karl Olive quitte la séance.

2023-CD-2-7791 Politique A03 Mobilité durable - Création d'un diffuseur entre la RD 57 et l'A86 à Vélizy-Villacoublay - Avenant 1 au protocole cadre de partenariat et réévaluation de l'opération (8 576 500 euros)

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* – L'objet du présent rapport est d'autoriser le président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 au protocole cadre de

financement passé avec 6 partenaires publics et 4 partenaires privés dans le cadre de l'opération de création d'un diffuseur entre la RD 57 et l'A 86 à Vélizy-Villacoublay, permettant d'intégrer deux nouveaux partenaires privés (Décathlon et Jungheinrich France) et de répartir le nouveau coût de l'opération, fixé à 49 millions d'euros H.T. sur l'ensemble des partenaires.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7791 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7752 Politique A03 Mobilité durable - Diffuseur A86 x RD57 à Vélizy-Villacoublay - Engagement pris par le Département par suite de la convention interservices

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* – L'objet du présent rapport est de vous proposer d'autoriser le président du Conseil départemental, dans le cadre des travaux du diffuseur sur l'A86 à Vélizy-Villacoublay, à engager la responsabilité du Département vis-à-vis de l'ensemble des obligations prévues à la convention interservices signée le 18 novembre 2022, et son avenant signé le 25 août 2023. Ce rapport est sans incidence financière.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

La délibération 2-7752 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7737 Politique A03 Mobilité durable - Amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental. Programme 2023 (2 200 000 euros)

Suzanne JAUNET, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de réalisation 2022 du programme d'amélioration de la sécurité routière sur les routes départementales, de proposer le programme 2023 pour un montant de 3 000 000 euros T.T.C. composé de deux grandes opérations nouvelles : l'aménagement de deux plateaux surélevés afin de sécuriser deux traversées piétonnes sur la R.D. 308 à Poissy et l'aménagement de deux plateaux surélevés sur la R.D. 190 à Triel-sur-Seine, et de proposer 14 petits aménagements à mettre en œuvre rapidement sur le réseau départemental. 263 000 euros sont conservés pour les travaux urgents, soit un montant d'A.P. de 2,2 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7737 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7785 Politique A03 Mobilité durable - Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale et d'un Bail Emphytéotique pour la mise en œuvre de la compensation environnementale induite par le projet de liaison RD30-RD190

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – La réalisation de ce projet nécessite une compensation environnementale. Deux terrains ont été identifiés à cet égard. Le premier terrain est la propriété de l'E.P.F.I.F. sur le site Rive Droite de la Seine sur la commune de Carrières-sous-Poissy et le second sur la propriété du Conseil départemental sur des fonciers situés respectivement sur la commune de Triel-sur-Seine et d'Achères. Le présent rapport vous propose d'adopter les modalités foncières nécessaires à la mise en œuvre de la compensation environnementale induite par la réalisation du projet de liaison des routes départementales 190 et 30 et notamment :

- La mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) d'une durée de 52 ans, entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F.), le Département des Yvelines et le Groupement d'Intérêt Public Seine Yvelines Environnement (G.I.P. S.Y.E.), pour un coût d'opération de 34 526 euros ;
- La mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans moyennant une redevance forfaitaire d'un euro, outre les frais d'acte estimés à 6 500 euros au profit du G.I.P. S.Y.E, sur le site du « Groues du Cerf » sur la commune de Triel-sur-Seine et sur le site de « Rocourt » sur la commune d'Achères, propriété du Département des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7785 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7840 Politique C02 Education et formation - Révision de la tarification du service de restauration des collèges publics

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025, la SEMOP C'Midy assure la gestion de la restauration et de l'entretien des collèges pour le compte du Département par délégation de service public. Nous avons souhaité harmoniser les tarifs de la restauration scolaire en instaurant une tarification sociale en fonction du quotient familial (revenu de la famille et composition familiale). Les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2019 (de 1 à 4 euros pour les élèves).

Il vous est proposé de réviser la tarification des familles en s'appuyant sur l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac), publié par l'INSEE, qui a connu une augmentation de 14,32% entre janvier 2019 et septembre 2023. Il vous est proposé de ne pas modifier la première tranche (tarif à 1 euro) qui ne concerne que 2 % des inscrits en 2023. Les tarifs proposés en 2024 sont donc :

- La tranche 1 : à 1 euro ;
- Tranche 2: 2 euros (contre 1,75 euro en 2023);
- Tranche 3: 2,86 euros (contre 2,50 euros en 2023) ;
- Tranche 4: 3,43 euros (contre 3 euros en 2023) ;
- Tranche 5 : 4 euros (contre 3,50 euros en 2023) ;
- Tranche 6 : 4,57 euros (contre 4 euros en 2023);

Si la fréquentation reste stable, ces augmentations apporteront une recette supplémentaire de 3 millions d'euros. Le Conseil départemental a par ailleurs voté en 2023 un avenant à la restauration scolaire avec C'Midy prévoyant davantage de produits locaux, qui a augmenté le prix du repas de 25 centimes d'euros. La tarification pour les personnels de l'Éducation nationale (catégorie C) reste inchangée. Cette nouvelle tarification sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2024 et a été annoncée aux fédérations de parents d'élèves, qui ont compris que l'inflation devait cette année être portée par les familles. Un courrier d'information aux familles sera envoyé en décembre 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7840 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – J'en profite pour préciser qu'à l'issue du vote du budget, certaines décisions étant compliquées pour nos partenaires du bloc communal, j'adresserai aux maires et présidents des E.P.C.I. un courrier leur expliquant la période qui s'ouvre. Nous avons tous intérêt faire de la pédagogie.

2023-CD-2-7809 Politique C02 Education et formation - Lancement des études et de l'appel public à candidature pour un premier marché de rénovation énergétique de 4 collèges pour un montant de 3 millions d'euros

Grégory GARESTIER, *Rapporteur* – Dans le cadre du décret tertiaire de la stratégie globale énergétique menée par le Département sur ses bâtiments, ce dernier lance des études et un appel public à candidatures pour un premier marché de rénovation énergétique de 4 collèges (les plus énergivores du département) pour un montant de 3 millions d'euros avant d'engager des travaux qui pourraient coûter jusqu'à 33 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7809 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Dans les discussions que nous avons eues avec Christophe Béchu, celui-ci nous a suggéré de créer une S.E.M. de rénovation thermique, à laquelle j'ai demandé aux services de réfléchir. Si nous devons nous endetter pour financer les opérations de rénovation thermique, le fait d'être opérateur au travers d'une S.E.M. nous permettrait d'en tirer des revenus qui rembourseraient l'investissement. Nous prendrons une décision en 2024.

2023-CD-4-7741 Politique B02 Autonomie - Politique Autonomie établissements personnes âgées : Subvention d'investissement pour des travaux de reconstruction d'un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Ablis (SI: 4 000 000 euros)

Geoffroy BAX DE KEATING, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale l'octroi d'une subvention départementale d'investissement, à hauteur de 4 000 000 euros, à la société coopérative d'intérêt collectif (S.C.I.C.) « Entreprendre pour Humaniser la Dépendance », pour la reconstruction de l'E.H.P.A.D. d'Ablis sur un nouvel emplacement. L'actuel établissement, vieillissant, n'offre que 45 places et il a été décidé de reconstruire un nouveau bâtiment de 80 places sur un autre terrain (14 lits étant spécifiquement dédiés à la maladie d'Alzheimer). Le Conseil départemental subventionne 28 % du projet.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7741 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7742 Politique B02 Autonomie - Politique Autonomie établissements personnes âgées : Subvention d'investissement pour l'équipement des nouveaux locaux d'un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Ablis (SI : 888 680 euros)

Geoffroy BAX DE KEATING, *Rapporteur* – En lien avec le rapport précédent, il vous est proposé d'investir dans l'équipement de cet E.H.P.A.D. à hauteur de 888 680 euros (mobiliers, matériels). Ce projet est important, face aux importants besoins existants dans le Sud Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7742 est adoptée à l'unanimité des votants.

Marie-Hélène AUBERT – Investir dans ces établissements permet de réduire le prix de journée en évitant l'endettement du gestionnaire. Le Conseil départemental réalise des économies lorsqu'il investit dans ces établissements.

2023-CD-5-7763 Politique A02 Solidarité territoriale - INGENIERY : Adoption de la convention annuelle de partenariat 2024 (F : 900 000 euros)

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* – Créée en 2014 à l'initiative du Département, l'Agence apporte une assistance technique, financière et juridique aux collectivités rurales pour la réalisation de leurs projets. De 2021 à 2023, IngénierY' a connu une croissance importante de son activité (qui consiste à assurer une maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'aménagement, les travaux de voirie, la construction et la rénovation des équipements publics et la restauration de patrimoine). IngénierY' a connu une extension de son périmètre d'intervention à travers l'élargissement de ses activités au domaine du développement durable (rénovation thermique et énergétique des bâtiments, éclairage public L.E.D., bornes de recharge électrique, ...) et l'ouverture de l'adhésion à de nouvelles collectivités rurales. Le Département a accompagné cette croissance en multipliant par deux sa subvention d'aide au fonctionnement de 580 000 euros en 2021 à 1 250 000 euros en 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7763 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-6-7800 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 3 contrats ruraux et 2 contrats ruraux Yvelines + pour les communes de Choisel, Condé-sur-Vesgre et Evéquemont (611 011 euros)

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* – Le dispositif des contrats Ruraux Yvelines + fait du Département le premier partenaire financier des communes rurales yvelinoises. Dans le cadre du renouvellement de sa politique contractuelle, adopté le 29 septembre 2023, le Département a réaffirmé son soutien à l'investissement des communes rurales par le rehaussement substantiel du plafond des dépenses subventionnables dans le cadre du CRY+, permettant d'établir la subvention départementale à 122 500 euros contre 70 000 euros auparavant. Au total, le financement départemental maximal intégrant le Contrat rural et le C.R.Y.+ est porté

de 220 000 euros à 272 500 euros. Ce rapport propose d'adopter trois Contrats Ruraux (399 254 euros) complétés de deux Contrats Ruraux Yvelines+ (211 757 euros), soit un engagement total de 611 011 euros, pour les Communes de :

- Choisel : pour 239 257 euros, trois opérations retenues : Rénovation énergétique de la mairie et mise aux normes des équipements, communaux, Isolation acoustique de la salle du restaurant communal, Travaux de restauration de l'église (phase 2) ;
- Condé-sur-Vesgre : pour 272 500 euros, une opération de rénovation de logements communaux ;
- Evequemont : pour 99 254 euros, une opération de réhabilitation d'un bâtiment communal pour une extension des services techniques et l'aménagement d'un parc de jeu.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7800 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7728 Politique A01 Attractivité économique - Politique agricole et alimentaire

Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter le nouveau cadre de sa politique agricole et alimentaire pour la période 2023-2027, qui prend en compte les conclusions issues des Assises de l'Alimentation. Elle intègre l'approvisionnement des cantines de nos collègues en produits locaux, le portage foncier ou notre intervention sur un certain nombre d'installations particulières et un volet marketing territorial, animation des réseaux professionnels pour développer et promouvoir les projets et produits locaux. Une note complète en annexe de la délibération détaille les axes de cette politique et les actions qui en découlent.

Cette politique s'articule autour de trois volets :

- Les dispositifs dans le cadre de la PAC : certaines actions existantes sont renommées : Dispositif Investissements Agricoles Productifs (achat de matériels de production, transformation, diversification...), Dispositif Investissements Agricoles Non Productifs (plantations d'arbres, restauration de prairies, de murs visant à lutter contre l'érosion des sols et à utiliser moins de produits phytosanitaires), Dispositif Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Transition (M.A.E.C.), Dispositif Agriculture L.E.A.D.E.R. ;
- Les dispositifs spécifiques du Département : le Dispositif départemental en faveur de l'Agriculture, fonds départemental d'indemnisation des calamités climatiques, dispositif de soutien aux projets agricoles d'intérêt local ;

- Le soutien aux organismes agricoles et alimentaires.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7728 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7729 Politique A01 Attractivité économique - Dispositifs Leader et Chambre d'Agriculture Ile-de-France

Pauline Winocour-Lefèvre, représentante du président du Conseil départemental aux séances de la Chambre d'Agriculture, bénéficiaire de la subvention et représentante du Département ès qualité au sein du Conseil d'administration de l'A.D.A.D.S.A., quitte la salle et ne prend pas part au vote sur la délibération 5-7729.

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – La nouvelle politique agricole et alimentaire proposée dans la délibération départementale 5-7728 s'appuie sur un partenariat fort et historique avec la Chambre d'Agriculture de la Région Ile de France. Celui-ci permet notamment de soutenir le développement des circuits courts, de maintenir une activité agricole dynamique sur le territoire et d'accompagner les agriculteurs sur la transition des pratiques. Trois décisions vous sont proposées :

- L'attribution d'une subvention maximale de 15 200 euros à la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France pour la gestion du dispositif départemental en faveur de l'agriculture pour l'année 2023 ;
- Le renouvellement du dispositif de soutien à la protection intégrée du blé sur les campagnes culturales 2023-2024 et 2024-2025 pour 350 000 euros ;
- Le renouvellement de la convention annuelle de partenariat entre la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France et le soutien financier en 2023 pour 165 000 euros.

Il est également proposé d'approuver le renouvellement des élus départementaux Pauline Winocour-Lefèvre (titulaire) et Laurent Richard (suppléant) au comité de programmation L.E.A.D.E.R. Seine Aval pour la période 2023-2027.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7729 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7787 Politique A01 Attractivité économique - Dispositifs agricoles FEADER (I : 148 664,94 euros)

Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE, *Rapporteur* – Il s'agit d'accepter le financement de projets portés par 8 agriculteurs yvelinois qui ont demandé un financement dans le cadre des dispositifs qui existaient les années précédentes. Ces 8 exploitants se situent sur les communes de Rennemoulin, Guerville, Houdan, Orgeval, Lommoye, Beynes, Les Mureaux et La Villeneuve en Chevrie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7787 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7792 Politique C01 Protection de l'enfance - Renouvellement de la convention CHV/CD78 fixant les modalités de financement de l'équipe de soins IPEA (450 000 euros)

Gwendoline DESFORGES, *Rapporteur* – L'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent a été pensé comme une réponse opérationnelle aux problèmes de santé mentale rencontrés par les enfants et jeunes de moins de 18 ans, prioritairement ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.). L'activité de soins repose sur l'autorisation sanitaire du Centre Hospitalier de Versailles (C.H.V.). L'intervention d'une équipe soignante dédiée à l'I.P.E.A. doit faire l'objet d'une convention encadrant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec l'I.P.E.A. et les conditions de financement par le Département. Le C.H.V. emploie directement les professionnels de soin (psychologues, pédopsychiatres, infirmiers) exerçant à l'I.P.E.A. En contrepartie, le Département des Yvelines s'engage à apporter une participation au C.H.V. couvrant la charge financière liée aux salaires et charges de ces professionnels. Une première convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement de l'équipe de soins de l'I.P.E.A. a été conclue entre le C.H.V. et le Département des Yvelines pour l'année 2022. Celle-ci est arrivée à son terme, il convient de renouveler la convention pour 2023. Le financement sur 2023 prévoit le renforcement de l'équipe de soins par de nouveaux recrutements afin de répondre à la montée en charge de l'institut.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7792 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7793 Politique C01 Protection de l'enfance - Convention relative au remboursement du CD92 au CD78 pour les dépenses IPEA 2023

Gwendoline DESFORGES, *Rapporteur* – Le G.I.P. qui a mis en place l'I.P.E.A. est composé du Centre hospitalier de Versailles, du Département des Yvelines et de celui des Hauts-de-Seine. Les actions prévues dans la phase de préfiguration du G.I.P. ont dû être engagées et financées entièrement par le Conseil Départemental des Yvelines. Pour l'année 2023, les dépenses sont réparties entre les deux Départements au regard de l'activité réalisée respectivement dans chacun des deux territoires. Il vous est proposé d'acter la convention de régularisation venant préciser les modalités de remboursement du Département des Hauts-de-Seine au profit du Département des Yvelines des sommes qui ont été engagées (267 663 euros en investissement et 1 029 983 euros en fonctionnement) au titre de l'année 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7793 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7806 Politique A01 Attractivité économique - Contingent : adoption des conventions de réservation avec Les Résidences Yvelines Essonne

Clarisse DEMONT, *Rapporteur* – Dans le cadre de la mise en conformité des conventions en vue du passage à la gestion en flux, le Département a renégocié avec le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne, la réservation pour son compte de 23 logements au sein de projets neufs ayant bénéficié de subventions départementales pour un montant de 2,2 millions d'euros au travers de 8 conventions :

- Ruralog'Y – 4 conventions de réservation – 7 logements ;
- Yvelines Résidences – 1 convention de réservation - 10 logements en résidence intergénérationnelle ;
- Dispositif Prévention Carence – 3 conventions de réservation - 6 logements.

Ces 23 logements sont répartis sur 7 communes : Freneuse, Maulette, Tacoignières, Mantes-la-Jolie, Mézières-sur-Seine, Versailles et Jouars-Pontchartrain. Ils permettront de répondre à la demande des publics cibles du Département ainsi que des agents.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7806 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7803 Politique A01 Attractivité économique - Politique de la Ville : Adoption de la convention de la Gestion Urbaine de Proximité et de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise

Clarisse DEMONT, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'adopter la convention de gestion urbaine de proximité (G.U.P.) et d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (C.U. G.P.S.&O.) applicable aux 8 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V.) situés sur son territoire. Sur l'ensemble des 31 quartiers prioritaires yvelinois, 12 se situent sur le territoire de la C.U. G.P.S.&O. Le Département soutient financièrement dans le cadre du Prior Yvelines et de son volet sur la rénovation urbaine 7 projets de renouvellement urbain sur ce territoire, dont 4 sont également soutenus par l'A.N.R.U.

La mise en œuvre d'une démarche de G.U.P. est obligatoire dès lors qu'un projet de rénovation urbaine est financé par l'A.N.R.U. Outre les obligations légales, la C.U. G.P.S.&O. a fait le choix d'étendre cette démarche à l'ensemble des quartiers prioritaires de son territoire.

La présente convention est structurée autour de 5 thématiques : la gestion des déchets ; le respect et la gestion du cadre de vie sur le domaine public et dans les espaces collectifs ; la régulation de l'utilisation des véhicules, roulants ou non ; le partage des espaces collectifs ; l'accompagnement des projets de renouvellement urbain, à la fois en phase amont, en phase travaux et en phase d'après-chantier.

Par ailleurs, les organismes de logement social bénéficient d'un abattement de 30 % de la T.F.P.B. devant leur permettre de mener des actions spécifiques auprès des Q.P.V. Cet abattement vise à financer les actions territorialisées qui contribuent à améliorer le cadre de vie des locataires habitants. Parce qu'il est un partenaire majeur des projets de rénovation urbaine de la C.U. G.P.S.&O. et signataire des Contrats de Ville, il est proposé que le Conseil départemental des Yvelines soit signataire de la convention. Ce rapport est sans incidence financière pour le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7803 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7751 Politique A03 Mobilité durable - Convention de coopération entre le Département des Yvelines, le Département de l'Essonne

et Ile-de-France - Mobilités pour le déploiement d'un service de lignes de covoiturage vers le plateau de Saclay (150 000 euros)

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de coopération entre le Département des Yvelines, le Département de l'Essonne et Ile-de-France Mobilités (IdFM) pour le déploiement d'un service de lignes de covoiturage desservant l'O.I.N. Paris-Versailles-Saclay, depuis la Haute-Vallée de Chevreuse, Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy. IdFM en sa qualité d'autorité organisatrice consacrera 400 000 euros pour assurer l'exploitation de cette ligne. Les deux Départements, à due-proportion (150 000 euros chacun) assureront les investissements pour le financement des aménagements de voirie et la création des arrêts de ces lignes qui entreront en service en septembre 2024.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7751 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7814 Politique A02 Solidarité territoriale - Convention entre le CD78, SYN et l'UVSQ relative au déploiement d'une disposition de téléconsultation médicale dans le cadre du projet Télémédecine

Nathalie PEREIRA, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation de la Commission permanente, la signature d'une convention entre le Conseil départemental, S.Y.N et l'U.V.S.Q. pour l'installation de deux cabines de télé médecine dans des sites de l'Université de Versailles Saint Quentin.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7814 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7799 Politique A02 Solidarité territoriale - Engagement de la démarche d'adhésion du département des Yvelines au GIP SESAN pour l'utilisation d'une plateforme de téléconsultation dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat et l'ARS

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – Afin de rendre accessible les activités médico-sociales du Département pour la patientèle des P.M.I., la présente délibération soumet à l'approbation du Conseil départemental, le principe de l'adhésion du Département au groupement d'intérêt public (G.I.P.) « service numérique de santé » S.E.S.A.N. et l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7799 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7777 Politique A01 Attractivité économique - Augmentation de capital de la SAS Thoiry Bioénergie (320 000 euros)

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – En octobre 2022, le Département a pris part, à hauteur de 2 millions d'euros, au capital de la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) Thoiry Bioénergie dont l'objet est la production par méthanisation de gaz vert au profit du zoo et de huit communes yvelinoises environnantes ainsi que la production d'engrais. La S.A.S. Thoiry Bioénergie se retrouve aujourd'hui confrontée à des difficultés financières à la suite de l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts contractés. Dans un souci de bonne gestion financière, la S.A.S. a engagé une augmentation de capital de 1,018 million d'euros afin de rembourser ces emprunts et soulager le modèle économique. Afin de confirmer son engagement au côté de ses actionnaires, il est proposé que le Département des Yvelines prenne part à l'augmentation de capital de la S.A.S. Thoiry Bioénergie à hauteur de 31,5 %, soit 320 000 euros, sans modification de sa participation. Il vous est demandé d'approuver cette augmentation de capital de 1,018 million d'euros et 320 000 euros pour la souscription du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7777 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7727 Politique A02 Solidarité territoriale - Renouvellement et modification du dispositif départemental d'aide au financement de l'accueil-secrétariat-assistanat médical dans les maisons de santé et structures bénéficiant d'une cabine de téléconsultation

Sonia BRAU, *Rapporteur* – Deux délibérations sont proposées. Ce renouvellement et cette modification sont proposés en vue d'ajuster la contribution financière qui tient compte de la situation budgétaire actuelle de l'existant. Le présent rapport soumet également à l'approbation du Conseil départemental le versement d'une aide au secrétariat-assistanat médical au bénéfice de la S.I.S.A. « e-Réseau santé » exerçant au sein de la maison médicale de Bréval.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Les délibérations 4-7727-1 et 4-7727-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7804 Politique A01 Attractivité économique - Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE) : convention d'objectifs avec la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Alexandra ROSETTI, *Rapporteur* – Cette convention proposée désigne la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires comme structure de mise en œuvre du S.A.R.E. sur son territoire.

Le 28 janvier 2022, le Conseil départemental a adopté la convention établie entre le Département et l'A.D.E.M.E., et les obligés financeurs que sont Carfuel, Total Direct Energies et Electricité et Gaz de France pour la mise en œuvre du S.A.R.E. pour une durée de deux ans. Le S.A.R.E. est un programme de certificat d'énergie, au travers duquel le Département bénéficie de financements lui permettant de proposer à tous les propriétaires yvelinois un accompagnement gratuit et prodigué par des experts pour réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Le Département fait le choix de mobiliser l'expertise de 4 opérateurs depuis 2022 :

- Les espaces « France Rénov » - Énergies Solidaires et A.L.E.C. S.Q.Y. - qui assurent les missions de conseil et d'information d'une part et d'accompagnement des propriétaires de maisons hors plafonds A.N.A.H. d'autre part ;
- Les opérateurs du P.I.G. - Citémétrie et Soliha - qui assurent la mission d'accompagnement des copropriétés.

La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires ayant internalisé en 2022 le service de Conseil Energie jusqu'alors exercé par l'agence locale de l'énergie et du climat (A.L.E.C.), elle offre aux particuliers de son territoire des conseils et des informations relatives aux projets de rénovation énergétique. A ce titre, elle a souhaité devenir une structure de mise en œuvre au même titre que les quatre opérateurs du Département.

Cette convention permet à cette Communauté d'agglomération de devenir un espace « France Rénov » sur le territoire rambolitain en lieu et place de l'A.L.E.C. Saint-Quentin-en-Yvelines et de valoriser ses actes de conseil, d'information et de sensibilisation auprès de ses bénéficiaires en recevant du Département les fonds issus des certificats d'économie d'énergie. Le montant versé par le Département est de 14 535 euros qui proviennent uniquement de la valorisation de ses certificats d'économies d'énergie (C.E.E.). Aucun financement du Conseil départemental n'est attendu.

Il convient de préciser que le Conseil départemental du 15 décembre 2023 acte également la prolongation du S.A.R.E. pour l'année 2024.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7804 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7805 Politique A01 Attractivité économique - Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE) : avenant de prolongation à la convention-cadre de financement 2024

Alexandra ROSETTI, *Rapporteur* – L'avenant à la convention établie avec l'A.D.E.M.E., l'A.N.A.H., l'État et les obligés financeurs – Carfuel et Total Direct Énergies - vise à financer, sur la période 2022-2023, afin de prolonger sur 2024, le déploiement du S.A.R.E. sur le territoire. La rénovation énergétique des bâtiments et en particulier des logements continue à constituer une priorité au regard de la situation d'urgence climatique et aussi pour le confort et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Pour mémoire, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie, représentant près de 45 % de l'énergie consommée en France. Cependant, la démarche consistant à engager des travaux de rénovation énergétique est complexe pour les ménages, tant les aides, les dispositifs et les interlocuteurs sont multiples, le sujet est technique et le secteur est concurrentiel. Trouver des tiers de confiance est décisif pour décider un propriétaire à réaliser des travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, au travers du programme S.A.R.E., cet accompagnement est proposé à tous les propriétaires yvelinois sans condition de ressources. Le S.A.R.E. permet un service de conseil de proximité, harmonisé et de qualité s'appuyant sur les espaces « France Rénov » du territoire. Depuis cette date, plus de 10 000 actes de conseil, d'information et d'accompagnement ont été réalisés auprès des propriétaires yvelinois.

Le budget prévisionnel du S.A.R.E. 2022-2024 s'établit désormais à 4 939 814 euros financé à parité par les certificats d'économie d'énergie et l'autre par les collectivités. Le financement départemental total s'établit à 1,7 million d'euros dont 0,7 ont été budgétisés en vue de la prolongation. Les C.C.E. sont versés par les entreprises Carfuel, Total Energies et Electricité et Gaz de France sélectionnés comme obligés référents dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour notre programme S.A.R.E. yvelinois.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7805 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7830 Politique A02 Solidarité territoriale - Territoire d'Action départementale Boucle de Seine - Appel à projets 2024 politique de la ville

Ingrid COUTANT, *Rapporteur* – Pour l'année 2024, le Territoire d'Action Départementale Boucle de Seine lance un appel à projets spécialement dédié au développement social dans les quartiers prioritaires de la politique de ville. Cet appel à projets est mutualisé avec l'État, la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine et les villes de Sartrouville et de Carrières-sur-Seine. Cet appel à projets soutiendra les actions mises en œuvre dans les trois quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine : le quartier des Alouettes à Carrières-sur-Seine, les quartiers du Plateau et du Vieux Pays à Sartrouville. En complément, deux autres quartiers sont considérés comme prioritaires à l'échelle départementale : Genêts-Pharaons à Houilles et Bel Air à Saint-Germain-en-Laye. L'appel à projets est ouvert du 1^{er} décembre 2023 au 12 janvier 2024. Les projets présentés doivent proposer des actions pour accompagner la réussite éducative, l'insertion professionnelle des jeunes et développer des conditions de vie en bonne santé et à tout âge. Les dossiers éligibles seront étudiés par un comité de sélection constitué par le préfet délégué à l'égalité des chances, le directeur du territoire d'action départementale, les conseillers départementaux et des représentants de la C.L.G.B.S., de la ville de Sartrouville et de la ville de Carrières-sur-Seine. Il vous est demandé d'approuver le lancement de cet appel à projets.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7830 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7789 Politique C02 Education et formation - Dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges publics (31 109 euros)

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – La première dotation complémentaire (19 149 euros) concerne le service de restauration. La Région gère deux cités scolaires dans lesquelles mangent nos collégiens : les lycées Hoche à Versailles et le Corbusier à Poissy, et le Conseil départemental doit verser une dotation d'équilibre correspondant au nombre de repas servis en fonction d'un coût unitaire du repas. La signature d'une convention relative à la gestion des Cités mixtes départementales et régionales mettra fin à cette dotation d'équilibre : il a en effet été décidé que les collégiens bénéficieraient de la tarification sociale de la Région. Depuis 2019, les lycéens des lycées internationaux bénéficient déjà de la tarification sociale du Département. La seconde dotation complémentaire (6960 euros) concerne les frais

de déménagement pour le collège Albert Einstein à Magny les Hameaux. Enfin, la troisième dotation complémentaire concerne le projet pédagogique « Ramène ta fresque » (5 000 euros) pour 5 collèges.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7789 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7790 Politique C03 Loisirs et mobilité des jeunes - Convention de partenariat entre le Département et le CROUS - Modalités de financement dans le cadre du dispositif d'un euro par repas au bénéfice des étudiants

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – Le Département souhaite apporter son soutien au dispositif de repas pour les étudiants, qui leur permet de bénéficier d'un repas à un euro. Le Conseil départemental verse cette contribution financière de l'ordre de 52 000 euros en complément de l'action de l'État.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7790 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7827 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant 2023-1 à la convention de partenariat 2023-1 avec YCID pour la mise en oeuvre des orientations de la politique "Yvelines, Partenaires du Développement"

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Y.C.I.D. accompagne les acteurs yvelinois dans leurs projets de coopération internationale : associations, collectivités, organismes ou entreprises. Cette année, Y.C.I.D. a constaté une forte baisse de son activité en raison de plusieurs facteurs : la difficulté des porteurs de projets à mobiliser des financements, la fermeture de certains pays (Mali, Burkina Fasso et Niger) et une baisse des charges de personnels. Y.C.I.D. a donc la capacité de rendre 100 000 euros au Conseil départemental sur le budget octroyé en 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – En lien avec le Président d'Y.C.I.D., nous réfléchissons à une restructuration du fonctionnement de la coopération décentralisée. Pour donner suite au rapport de la Chambre régionale voici quelques années, nous avons modifié nos règles de fonctionnement, qui se sont rigidifiées. Nous allons proposer une nouvelle

réforme, qui passera probablement par un appel à manifestation d'intérêt et par un repositionnement d'Y.C.I.D. Les contrôles effectués sur les projets montrent une insuffisance de la maîtrise d'ouvrage qui fait que ces projets ne sont pas toujours pertinents. Ce projet sera présenté au moment venu au Conseil départemental.

La délibération 1-7827 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7828 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-2 avec YCID (Mise en place d'un Fonds "Reconstruction Maroc" - 100 000 euros en investissement)

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Le Conseil départemental a voté le 29 septembre 2023 une aide d'urgence exceptionnelle de 100 000 euros votée au bénéfice du Maroc. Il vous est proposé de verser ces 100 000 euros dans un fonds dédié « Reconstruction Maroc » géré par Y.C.I.D. auquel les collectivités qui le souhaitent pourront s'associer pour soutenir l'action des associations franco-marocaines dans les Yvelines qui œuvrent à la reconstruction des services de base dans les villages isolés et reculés du Maroc, un peu oubliés de politiques d'urgence. Il vous est proposé de verser cette subvention en deux fois : 80 000 euros en 2024 et 20 000 euros en 2025.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Nous allons essayer de rencontrer une ambassadrice afin de passer à la phase opérationnelle. Outre cette aide d'urgence, nous souhaitons mettre en place une aide permanente que nous essayons de faire financer par un dîner de gala organisé le 28 mars 2024 en partenariat avec le Château de Versailles. Il faudra à cette occasion trouver des particuliers ou des entreprises disposés à payer un prix conséquent pour y participer. Nous nous sommes rapprochés d'une association déjà opérationnelle dans la région sinistrée.

La délibération 1-7828 est adoptée à l'unanimité des votants.

Marie-Hélène AUBERT - Vous recevrez un courrier explicatif de ce fonds « Reconstruction Maroc » vous invitant à y participer et à solliciter les associations franco-marocaines de la diaspora de vos territoires.

2023-CD-1-7829 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant et convention 2023 relatifs au programme exceptionnel d'aide à la mécanisation des services de collecte des déchets en Afrique (15 000 euros en fonctionnement)

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – La S.E.P.U.R. est un partenaire de notre action de coopération internationale depuis 2019 dans nos programmes de gestion de

collectes de déchets. Ce partenariat avec la S.E.P.U.R. porte sur le don de camions-bennes et sur la formation et l'accompagnement local des agents sur place. Quatre collectivités sénégalaises ont pu en bénéficier en 2020. Un camion est de nouveau disponible à la S.E.P.U.R. Il vous est proposé d'en financer l'acheminement pour la commune de Sinthiou Bamambé-Banadji, pour un coût de 15 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération I-7829 est adoptée à l'unanimité des votants.

Suzanne JAUNET – Pouvons-nous profiter de l'envoi du camion-benne pour y ajouter la dotation faite par les sapeurs-pompiers ?

Le PRÉSIDENT – En effet, du matériel était prévu pour le Liban, qui n'était pas en situation de l'accueillir. L'idée est de l'envoyer au Sénégal. Le S.D.I.S. pourrait par ailleurs dispenser à ses collègues sénégalais des formations sur les feux de brousse. Je suis favorable à un départ groupé, à voir avec le service de la coopération décentralisée.

2023-CD-1-7842 Politique D04 Moyens financiers - Octroi d'une subvention à la Fondation Charles de Gaulle (20 000 euros)

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Afin d'entretenir l'héritage du Général de Gaulle et promouvoir l'actualité de son message politique et moral, la fondation Charles de Gaulle travaille sur de nouveaux projets rappelant la force de sa vision et de ses valeurs et va orienter son action vers la jeunesse. C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à la Fondation Charles de Gaulle. La Fondation reprend en gestion le pavillon résidentiel de Marly le Roi dont la rénovation a été portée par le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération I-7842 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – L'inauguration du pavillon dans lequel le Général de Gaulle s'est installé après son départ de Matignon lorsqu'il était premier président du Conseil de la IVème République et où il a rédigé ses mémoires de guerre se tiendra le 24 janvier 2024 à 11 heures.

2023-CD-4-7807 Politique C01 Protection de l'enfance - Subvention à l'Association d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance dans les Yvelines (ADEPAPE 78) (10 000 euros)

Geoffroy Bax de Keating et Ingrid Coutant, représentants du Président du Conseil départemental au sein de l'association bénéficiaire de la subvention, quittent la salle et ne prennent pas part au vote sur la délibération 4-7805.

Marc HERZ, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire au titre de l'année 2023 à l'Association Départementale des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (A.D.E.P.A.P.E.) 78 d'un montant de 10 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7807 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7700 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Résiliation de la convention avec l'association « Panorama - Cuisine mode d'emploi(s) »

Ingrid COUTANT, *Rapporteur* – Le présent rapport vise à résilier les effets de la convention signée 30 novembre 2022 entre le Département des Yvelines et l'association « Panorama - Cuisines mode d'emploi(s) ». Par délibération du 22 octobre 2022, le Département des Yvelines a approuvé l'octroi d'une subvention départementale de 300 000 euros à l'association « Panorama - Cuisine mode d'emploi(s) » pour l'ouverture d'un centre de formation vers les métiers de la restauration pour les adultes en insertion professionnelle. Par courrier en date du 31 juillet 2023, l'association Panorama informe le Département des Yvelines de l'abandon de son projet de centre de formation. Par conséquent, la subvention départementale de 300 000 euros ne sera pas versée et la délibération du 22 octobre 2022 est abrogée.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7700 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7795 Politique A02 Solidarité territoriale - Retrait de l'adhésion du Département à l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ)

Marc HERZ, *Rapporteur* – L'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (E.L.I.Z.) est compétente en matière de surveillance et d'interventions contre les maladies transmises à l'homme par la faune sauvage et celles dites « vectorielles » transmises par les arthropodes. En dépit de la qualité des interventions réalisées par E.L.I.Z., dans un contexte budgétaire contraint et au regard du transfert d'une partie des compétences départementales dans le domaine vers l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), il est proposé que le Département des Yvelines formalise son retrait de cette entente au 31 décembre 2023. Le montant prévu en 2024 était de 27 951 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7795 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7841 Politique A02 Solidarité territoriale - Retrait de l'adhésion du Département des Yvelines à l'Observatoire national du développement et de l'action sociale (ODAS)

Sonia BRAU, *Rapporteur* – Ce rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental le retrait du Département des Yvelines de l'association Observatoire National du Développement et de l'Action Sociale au 31 décembre 2023. Le Conseil départemental en est membre depuis 1998, la contribution annuelle du Département s'élève à 5 940 euros. Cette décision est liée au fait que le Conseil départemental possède aujourd'hui en interne les expertises.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7841 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7774 Politique A04 Patrimoine naturel - Retrait du syndicat mixte COBAHMA (syndicat porteur du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin de la Mauldre)

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'engager la procédure de retrait du Conseil départemental du syndicat d'études C.O.B.A.H.M.A. Depuis 2018 et 2020, les compétences en matière de gestion de l'eau ont été transférées aux E.P.C.I. à fiscalité propre. Le Conseil départemental a commencé à réduire de manière significative sa participation financière au fonctionnement du C.O.B.A.H.M.A. (plus de 16 000 euros en 2023, et purement symbolique en 2024). Cette procédure de retrait devrait être approuvée successivement par le Comité

syndical et par chacun des organes délibérants des autres membres du syndicat (C.A.S.Q.Y. et 12 syndicats œuvrant dans le domaine de l'eau et qui représentent 66 communes).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7774 est adoptée à l'unanimité des votants.

Guy MULLER – Il nous faudra être très vigilant sur le calendrier du retrait, pour ne pas obliger le C.O.B.A.H.M.A. à voter de nouveaux statuts en raison du retrait du Département et l'obliger à remettre en place une nouvelle gouvernance.

Le PRÉSIDENT – Nous serons effectivement attentifs au calendrier de ce retrait, mais également aux conditions des nouveaux statuts. Nous nous sommes retirés de la Base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous avons été sollicités pour participer à un Conseil d'administration de cette base, car nous y siégeons jusqu'au 31 décembre 2023, afin de voter des statuts qui prévoyaient d'écarter toute opposition. J'ai donné instruction aux représentants du Conseil départemental de ne pas y participer, car cette décision ne relève pas d'une bonne gestion. Saint-Quentin-en-Yvelines a pris la même position que le Conseil départemental. La base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines sera désormais pleinement régionale.

2023-CD-1-7831 Politique D04 Moyens financiers - Recettes Fonds Vert et DRIAET

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – Le Département doit percevoir des recettes de subvention d'équipement au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 2 030 869 euros concernant le financement de 3 aménagements de pistes cyclables sur :

- La R.D. 912 à Jouars-Pontchartrain et à Plaisir, à hauteur de 637 500 euros ;
- La R.D. 7 à Saint-Cyr-l'Ecole, pour 965 425 euros ;
- La R.D. 10 entre Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole, pour 427 944 euros envisagés.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7831 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7832 Politique D04 Moyens financiers - Adhésion du Conseil départemental des Yvelines à l'Agence France Locale - Société Territoriale

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Le Département cherche à trouver des financements moins onéreux que ceux des systèmes bancaires traditionnels. L'Agence France Locale (A.F.L.) est une banque publique de développement local dont le mandat est de garantir l'autonomie financière des collectivités locales qui sont, à la fois, ses actionnaires, ses garants et ses bénéficiaires. Elle propose des taux compétitifs par rapport au marché bancaire classique et ses taux de marge sont particulièrement bas, sans exiger de garantie particulière. Le Conseil départemental doit néanmoins apporter une garantie financière au démarrage, de 0,9 % de l'encours de la dette. Le Conseil départemental apportera donc sur un horizon de 10 ans près de 4,5 millions d'euros à l'A.F.L. répartis en 10 versements annuels. Nous espérons que les gains obtenus sur les taux d'intérêt permettront de récupérer cette mise de fonds. Le Conseil départemental participe par ailleurs au capital de cette agence et n'investit pas à fonds perdus. Le Conseil départemental a reçu une note de 1,88, sachant qu'elle doit être comprise entre 1 et 7 pour pouvoir adhérer.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Cécile ZAMMIT-POPESCU – Cette agence est méconnue des élus locaux, ce qui est très regrettable. Peu de communes adhèrent à cette agence, très intéressante dans le contexte actuel. J'invite mes collègues à en faire la promotion auprès de leurs communes.

Olivier LEBRUN – Les communes yvelinoises qui ont adhéré à cette agence sont Meulan, Chanteloup-les-Vignes, Aubergenville, Mézières, notamment.

Le PRÉSIDENT – Il semblerait que l'adhésion du Conseil départemental permette aux communes des Yvelines d'adhérer à de meilleures conditions. La question est de savoir si ces avantages sont rétroactifs pour les communes qui ont déjà adhéré.

La délibération 1-7832 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7726 Politique B03 Insertion - Attribution de 2 bourses dans le cadre d'une mobilité ERASMUS+ (3 000 euros)

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'allocation d'une bourse aux deux jeunes qui seront sélectionnés pour participer au projet Mouv'in et qui effectueront dans ce cadre un stage de trois mois à l'étranger, pour un montant total de 3 000 euros. Le projet Mouv'in est mis en œuvre par la Maison de l'Europe des Yvelines et concerne des

jeunes de 18 à 30 ans en rupture scolaire, professionnelle ou sociale, engagés dans une démarche de réinsertion.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7726 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7812 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Mise en réforme de biens mobiliers du Département

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la mise en réforme de mobilier de bureau.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7812 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – La prochaine séance publique se tiendra le 1^{er} mars 2024 et la Commission Permanente le 19 janvier 2024.

Je vous invite à féliciter Stéphanie Thiers, Laurence Boularan, Pauline Winocour-Lefèvre, Nicole Bristol, Alexandra Rosetti ainsi qu'Olivier de la Faire et Karl Olive qui ont obtenu leur diplôme de Sciences Po dans le cadre de la formation dispensée aux élus du Département. Sonia Brau et Lorrain Merckaert avaient été diplômés d'une précédente promotion.

La séance est levée à 13 heures 17.

Le secrétaire :

Nicolas DAINVILLE



Le président :

Pierre BÉDIER

